

Faites partie du Conseil d'administration de l'ACPI!

Le Conseil d'administration (CA) de l'ACPI est composé de 11 membres nommés et élus lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA). Pour devenir membre du CA vous devez œuvrer dans le domaine immersif et être membre en règle de l'ACPI.

Le rôle des membres du CA de l'ACPI est de fixer les grands principes directeurs de l'Association et d'être responsable de son organisation stratégique. Chaque conseiller est responsable des relations publiques dans sa région et doit assurer un suivi auprès des membres en faisant la promotion des activités de l'Association.

Les élections auront lieu lors de l'Assemblée générale annuelle à l'automne 2020 (date à confirmer).

Voici les postes qui seront ouverts lors de l'AGA 2020 :

Région	Mandat
Colombie-Britannique	Poste ouvert pour un mandat de 2 ans
Île-du-Prince-Édouard	Poste ouvert pour un mandat de 2 ans
Manitoba	Poste ouvert pour un mandat de 2 ans
Nouveaux-Brunswick	Poste ouvert pour un mandat de 2 ans
Saskatchewan	Poste ouvert pour un mandat de 2 ans
Terre-Neuve-et-Labrador	Poste ouvert pour un mandat de 2 ans

Présentation de candidature au conseil d'administration 2020

Nous, soussignés, proposons :

Nom** : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code Postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

comme candidat.e au poste d'administrateur de l'Association canadienne des
professionnels de l'immersion.

Proposé par** : _____ Région _____

Signature _____ Date _____

Appuyé par** : _____ Région _____

Signature _____ Date _____

Veillez joindre un bref curriculum vitae pour chaque candidat(e) proposé(e) et transmettre votre proposition au Comité des mises en candidature à l'adresse suivante, avant le 25 octobre 2020 : Association canadienne des professionnels de l'immersion (ACPI), 170, avenue Laurier Ouest, suite 1104, Ottawa, Ontario, K1P 5V5 ou par copie numérisée au cbourbonnais@acpi.ca.

****Doit être membre en bonne et due forme de l'ACPI.**